

efficacement que possible leur rôle de dénonciateurs des violations des droits de l'homme. Depuis avril 2015, les autorités transnistriennes considèrent officiellement comme une menace les associations actives localement et recevant des fonds de l'étranger. De leur côté, les médias sont soit financés par l'État, soit sous contrôle, tandis que la censure y est fortement répandue.

Les minorités font l'objet de discriminations, tant par les autorités que par la société (par l'ostracisation des personnes concernées), notamment les minorités sexuelles (LGBT). Les minorités Rom (accès à l'emploi et au logement), les roumanophones (question des écoles écrivant en latin et dépendant de Chisinau sur le territoire transnistrien), les minorités religieuses (difficultés d'enregistrement notamment pour des mouvements protestants) ainsi que les activistes de droits de l'homme (Promo Lex, association de fait interdite en Transnistrie

depuis avril 2015) sont également inquiétés ou discriminés par l'État. Par ailleurs, le trafic de femmes, et plus particulièrement de femmes, fait partie des enjeux fréquemment évoqués par les défenseurs des droits de l'homme.

L'accès à la justice est également problématique, si l'on en croit une étude pour le Parlement européen². En dépit des garanties existantes, le pouvoir législatif reste soumis au pouvoir exécutif, ne permettant pas aux citoyens de défendre leurs droits dans des conditions satisfaisantes, par exemple pour le cas des écoles roumanophones. Face à l'intimidation, la confiscation de la propriété ou la propagande, l'impunité reste souvent la règle.

Enfin, l'état des trois prisons se trouvant en Transnistrie (deux à Chisinau et une à Hlinaia) s'avère préoccupant, en raison de la faible qualité de l'eau, de l'absence d'accès à un service de santé satisfaisant et de traitements dégradants.

2. Parlement européen, *The frozen conflicts of the EU's Eastern neighbourhood and their impact on the respect of Human Rights*, avril 2016, [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578001/EXPO_STU\(2016\)578001_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2016/578001/EXPO_STU(2016)578001_EN.pdf) [Consulté le 20 novembre 2017].

L'Abkhazie : une indépendance sujette à caution

Par **Aude Merlin**, chargée de cours à l'Université libre de Bruxelles et membre du Centre d'étude de la vie politique (Bruxelles)

En octobre 2017, l'identification de corps d'hommes politiques géorgiens fusillés après la prise de Soukhoumi en 1993 par les combattants abkhazes est venue rappeler que les conséquences de la guerre abkhazo-géorgienne de 1992-1993 sont encore tangibles. D'ailleurs, tant dans les récits des habitants que dans l'espace public, l'Abkhazie, territoire séparatiste situé au Nord-Ouest de la Géorgie, ancienne République autonome intégrée au sein de la République soviétique de Géorgie, est jalonnée de traces symboliques et physiques de l'expérience de cette « guerre patriotique », pour reprendre son appellation officielle.

Les récits des habitants, vingt-cinq ans après le cessez-le-feu, montrent à quel point cette guerre semble proche dans le temps, ses conséquences prégnantes et sa résolution absente. Ce conflit, dit « gelé », n'a en effet jamais été réellement résolu et la reconnaissance de l'indépendance abkhaze par la Russie en 2008 est venue figer une situation de rupture vis-à-vis de la Géorgie, tout en approfondissant les logiques d'intégration à l'espace russe. La Russie

assume le rôle de pourvoyeur de sécurité, mais aussi de garant économique à cette entité séparatiste coupée d'une large partie du monde, marquée par des destructions importantes pendant la guerre et par un blocus qui a longtemps affaibli son économie. Depuis 2008, la relation officielle entre Russie et Abkhazie est celle d'une relation entre deux États, du fait de cette reconnaissance et de la signature qui s'en est suivie de plusieurs accords de partenariat « interétatiques » sur le plan militaire, dans le domaine de la politique étrangère, du contrôle des frontières et des douanes, des structures de force, de l'éducation et des affaires sociales notamment.

Pourtant, le différentiel entre les deux partenaires est flagrant. La sécurité de l'Abkhazie dépend totalement de la Russie, tandis que son économie dépend largement de ses subsides. Les forces russes qui stationnent en Abkhazie ne sont plus là au titre de forces de maintien de la paix de la CEI – comme ce fut le cas entre l'accord de cessez-le-feu de 1994 et 2008 –, mais au nom d'une coopération militaire. Quant au budget 2018 tel qu'il vient d'être adopté, il sera garni à 46 % d'une dotation du budget fédéral russe. Cette relation de type clientéliste est, en outre, d'une nature particulière : d'un côté, une partie des élites comme de la société abkhaze se méfient de la tutelle russe, voyant dans cette protection de Moscou un risque de fragilisation plutôt que

de garantie de son indépendance ; de l'autre, l'Abkhazie est un client parfois indiscipliné, qui en tout cas donne du fil à retordre à la Russie.

Un État de facto, un conflit non résolu

L'Abkhazie présente des traits communs avec les autres entités *de facto* d'ex-URSS comme l'Ossétie du Sud, le Karabagh ou la Transnistrie. Les scénarios qui ont mené au conflit puis à la situation d'État non reconnu sont très proches dans ces différents cas. Des revendications identitaires et nationales se sont exprimées à la faveur de la perestroïka, à la fin des années 1980 et au début des années 1990, mais elles étaient latentes depuis des décennies, adossées à des sentiments de discrimination et à une situation de fragilité culturelle, linguistique et politique. L'exil forcé d'un demi-million d'habitants dans l'Empire ottoman à l'issue de la grande guerre du Caucase au XIX siècle, puis l'inclusion d'une République soviétique autonome d'Abkhazie au sein de la République soviétique de Géorgie en 1931, avec, notamment dans les années 1940, une géorgianisation démographique et linguistique, ont approfondi un sentiment national prompt à s'exprimer le moment venu. Le fait qu'en 1989, lors du dernier recensement soviétique, les Abkhazes, pourtant peuple « titulaire » de la République, ne constituaient que 17% de la population, rappelle la place centrale de l'inquiétude démographique et identitaire dans ce processus. Sur fond de « parade des souverainetés sous Gorbatchev » et d'accession du nationaliste Gamsakhourdia à la présidence de la Géorgie, les tensions politiques s'accroissent ; un conflit armé éclate finalement en 1992 entre Tbilissi, capitale du nouvel État indépendant géorgien et les séparatistes abkhazes, qui remportent une victoire militaire face aux troupes géorgiennes encore fragiles, peu constituées et peu motivées, et à la faveur d'un rôle décisif de combattants du Nord-Caucase et, en particulier lors de certains épisodes, de la Russie. Ce conflit cause la mort de 8 à 10 000 personnes, et provoque l'exil forcé de 250 000 habitants géorgiens d'Abkhazie.

La traduction politique de cette victoire militaire est l'émergence d'un État abkhaze *de facto*, puisant dans la vulgate indépendantiste l'essentiel de sa ressource politique et échappant complètement au contrôle de Tbilissi. Le cessez-le-feu de 1994 n'a pas été uniformément respecté : des épisodes de violences ont notamment connu une escalade en 1998. Les tentatives de restaurer l'autorité de l'État géorgien sur l'Abkhazie ont échoué : la méthode forte utilisée par le président géorgien M. Saakachvili en 2008 a conduit à la guerre dite des « 5 jours », qui a au contraire abouti à la pérennisation et la consolidation du *statu quo*. La reconnaissance de l'indépendance abkhaze par Moscou –

suivie par le Venezuela et le Guatemala, ainsi que Nauru et Vanuatu – cristallise une situation déjà patente et entérine un état de fait.

Le conflit, bloqué, continue de se heurter à des principes incompatibles, brandis par les parties en conflit : l'intégrité territoriale, l'intangibilité des frontières et le droit international, sont mis en avant par Tbilissi. Le droit des peuples à l'autodétermination et les traumatismes historiques sont, quant à eux, convoqués par les élites abkhazes pour légitimer cet état de fait. Les multiples tentatives de résoudre le conflit n'ont jamais abouti. Tandis que la proposition d'avancer pas à pas sur des dossiers spécifiques – échange de prisonniers, retour des réfugiés, programmes sectoriels – se heurte à une position de principe, la situation reste bloquée. De leur côté, les autorités abkhazes revendiquant tous les attributs d'une étaticité et les nombreux atours, symboliques, politiques, juridiques, qui vont avec : constitution, drapeau, armoiries, dates-symboliques, récit national font partie de la panoplie requise, comme l'établissement de deux passeports abkhazes, l'un intérieur et l'autre extérieur. Le degré d'aliénation entre sociétés abkhaze et géorgienne est grand. Dans cette situation de blocage politique, la perception et les démarches qui en découlent sont radicalement différentes d'un acteur à l'autre.

Des lectures du conflit opposées et incompatibles

Des questions toutes simples comme : « qui sont les protagonistes du conflit ? » ; « à qui incombe-t-il de le régler ? » trouvent des réponses différentes et tournent souvent au dialogue de sourds. On retrouve ce même type de blocage dans les autres cas de conflits dits gelés de l'espace post-soviétique. Vu de Tbilissi, le conflit est un conflit russo-géorgien qui s'écoule sur plus de vingt-cinq ans. Selon la perception géorgienne dominante, l'Abkhazie est un territoire géorgien occupé par la Russie, et les élites abkhazes, dépourvues de revendications propres et d'un agenda politique autonome, ne sont que des marionnettes politiques mises en place par Moscou et utilisées pour déstabiliser le jeune État géorgien. Vu de Soukhoumi, il s'agit au contraire d'une mobilisation nationale légitime ayant conduit à une juste émancipation vis-à-vis de la Géorgie. La tutelle russe est alors perçue comme une sorte de « mal nécessaire », et de toute façon préférable à un face-à-face avec l'ennemi géorgien, le souvenir de l'avancée des troupes géorgiennes le 14 août 1992 en Abkhazie étant encore vif. Pour les autorités abkhazes, et pour une large partie de la société, la Russie est donc un patron sécuritaire incontournable qui permet d'empêcher la Géorgie de tenter de reprendre l'Abkhazie par la force. L'absence de pacte de non-agression signé par la Géorgie suite

à la guerre de 1992-1993 est régulièrement invoquée par les élites abkhazes pour justifier ce « choix » (ou non-choix) sécuritaire de la tutelle russe. Enfin, pour la Russie, ce conflit est avant tout un différend entre Abkhazes et Géorgiens : Moscou s'est posée officiellement comme garant de sécurité, même si elle a joué à plusieurs reprises un rôle ambigu et s'impose aujourd'hui clairement comme patron sécuritaire des Abkhazes.

La perception des autorités géorgiennes a été légèrement infléchi par l'alternance politique de 2012 conduisant au pouvoir la coalition du « Rêve géorgien ». Si la « loi sur les territoires occupés » adoptée en 2008 est toujours en vigueur, le gouvernement issu des élections de 2012 a tenu à renommer l'ancien ministère de la Réintégration en « ministère de la réconciliation et de l'égalité civique ». Il réaffirme le projet géorgien de régler le conflit par des voies pacifiques et mène une politique d'insertion des habitants d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud dans des programmes notamment en matière de soins médicaux¹. Néanmoins, ce qui frappe sur place lorsqu'on retourne d'Abkhazie en Géorgie, est le décalage entre les intentions géorgiennes telles que diffusées via un discours intégrateur sur l'Abkhazie, et la ferme posture indépendantiste en Abkhazie qui exclut totalement tout dialogue avec les autorités géorgiennes... ce qui n'empêche pas des habitants abkhazes de se rendre discrètement en Géorgie pour y recevoir des soins de santé, et voir, au passage, les réalisations récentes en matière de modernisation administrative qu'a connues le pays. Cette insularité de l'Abkhazie dont la voie de sortie géographique et territoriale se trouve du côté russe, fait l'objet d'une certaine amertume. Les passeports internationaux abkhazes n'autorisent des voyages que vers les pays qui ont reconnu l'Abkhazie, tandis que les passeports internationaux russes délivrés aux Abkhazes sont assortis d'une limitation, notamment en termes d'accès aux visas de Schengen. La politique européenne d'investissement sans reconnaissance est vécue comme une punition par les Abkhazes, qui voient l'UE comme étant plutôt favorable à la Géorgie dans ce contentieux.

Une vie politique mouvementée, une société civile active, des droits à géométrie variable

Bien qu'insérée dans cette relation de subordination à Moscou sur le plan sécuritaire, l'Abkhazie constitue un laboratoire politique très dynamique. La vie politique, très polarisée connaît des remous et une grande vitalité. Les élections sont souvent compétitives et suscitent du débat, occasionnant des résultats

parfois contraires au vœu de Moscou. Les objets de contentieux ou de protestation sont nombreux et s'expriment dans l'espace public, qu'il s'agisse du statut des habitants de Gali (40 à 50 000 Mingrèles sont retournés vivre en Abkhazie après la guerre ; assimilés à des Géorgiens, ils sont perçus comme un groupe à part et subissent une politique discriminatoire, mêlée de méfiance, de la part des autorités abkhazes) et de leur degré de participation à la vie politique abkhaze, de la corruption, du chômage massif, de la criminalité en hausse, ou encore des droits de propriété et de la hantise que des citoyens russes puissent avoir accès à la propriété locale. Enfin, le degré de subordination de la République à la tutelle russe est un sujet qui régulièrement aiguise les discussions. Manifestations, congrès vigoureux, interpellations, voire crises politiques comme celle de décembre 2016 rythment la vie politique locale.

La polarisation de celle-ci autour de deux grandes mouvances issues chacune de réseaux d'anciens combattants – Amsakhara, « les sources de feu », et Aruaa, « la victoire » – témoigne de la persistance d'un capital symbolique et social combattant et de sa reconversion possible comme ressource politique dans la situation de post-guerre. Entremêlée d'enjeux économiques, cette division présente néanmoins les possibilités d'une alternance politique et de débats vigoureux, relayés par une presse plurielle relativement ouverte, même si certains sujets ne sauraient souffrir de discussion : le consensus sur l'indépendance de l'Abkhazie, malgré le coût de l'isolement, est intouchable.

Cette vitalité se retrouve également dans un tissu associatif relativement développé au regard de la taille du pays. La société civile, active et investie, a pu, au travers de certaines ONG et associations, tisser des liens avec la société civile géorgienne alors que les contacts au niveau politique étaient impensables entre les deux communautés. Ces efforts restent cependant limités en termes d'impact. En interne et dans le domaine des droits de l'Homme, des juristes et membres d'ONG – notamment le Centre des programmes humanitaires, TsGP – mènent un travail de monitoring de la situation particulièrement intéressant. Un rapport à paraître fin décembre, écrit par des juristes abkhazes, fait le point sur l'état des libertés associatives en Abkhazie, tandis qu'un rapport international paru en juillet 2017, signé par Thomas Hammarberg, ancien Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, et Magdalena Grono², insiste sur l'impact de la situation politique et de la question controversée du statut de l'Abkhazie sur la situation des droits : qui, dans un contexte d'État non reconnu, est censé répondre des violations des droits ? Les

1. Rapport « The Office of the State Minister of Georgia for Reconciliation and Civic Equality », 2013, <http://smr.gov.ge/Uploads/ee1c88.pdf> [consulté le 14 décembre 2017].

2. Thomas Hammarberg et Magdalena Grono, *Humain Rights in Abkhazia Today*, juillet 2017.

analyses proposées par les acteurs politiques partis au conflit divergent, en fonction de leur auteur. Quant aux analyses juridiques, elles pointent le fait que n'étant pas un État pleinement constitué et reconnu, l'entité *de facto* ne peut répondre complètement des violations, n'étant pas, en outre, signataire des conventions internationales ni affiliée aux organisations internationales comme le Conseil de l'Europe. La Géorgie, elle, n'ayant aucune prise sur les événements, ni sur le système judiciaire abkhaze ne peut non plus en répondre. Ainsi se crée un vide juridique, mis en lumière par la FIDH dans un rapport de 2014¹ et donnant lieu à des espaces de non

droit, largement aggravés par la corruption et un État de droit souvent défaillant. Parmi les manquements majeurs on trouve, sans surprise, ceux liés à la minorité mingrèle et à ses droits, qu'il s'agisse du non accès à la citoyenneté abkhaze et à la participation politique ou du problème de l'accès à une instruction en géorgien. Concernant le droit de propriété, les Géorgiens expulsés se retrouvent largement hors champ. La grande majorité n'ont pu rentrer en Abkhazie et leur droit de propriété sur les biens qu'ils ont laissés sur place est bien souvent bafoué. Trace bien tangible d'un conflit non résolu.

3. *Assessing Human Rights Protection in Eastern Europe. Disputed and Conflict Entities*, FIDH, https://www.fidh.org/IMG/pdf/rapport_disputed_entites_uk-ld3.pdf [consulté le 13 décembre 2017]

Une maison près des barbelés. Une longue attente des déplacés internes d'Ossétie du Sud

Par **Michael Eric Lambert**, docteur en Histoire des relations internationales et de l'Europe, Sorbonne université, directeur du Black Sea Institute et chercheur à l'Institute of international relations, Prague

Le peuple ossète, descendant des Alains, chassé par les Mongols avant de s'installer dans le Caucase au VI^e siècle, trouve refuge dans les montagnes protectrices de la région. Il prospère pendant des siècles avant d'intégrer la République socialiste soviétique de Géorgie en 1922 aux côtés de leurs voisins géorgiens. Jusqu'à l'effondrement de l'URSS, les habitants de cette région multiculturelle vécurent en paix, pouvant bénéficier à la fois des terres nourricières, du dynamisme industriel de l'Union soviétique, et d'une liberté de mouvement qui permettait aux Ossètes de visiter leurs familles au Nord comme au Sud¹. Cette situation n'est aujourd'hui qu'un lointain souvenir.

Dans la dynamique soviétique, la cohabitation entre les peuples du Caucase ne posait pas de problème, et l'Ossétie du Sud s'apparentait à une plateforme d'échange entre Caucase du Sud et du Nord, à un lieu paisible au bord des montagnes. Cependant, la lente désagrégation de l'URSS,

et le retour des tendances nationalistes dans les années 1980, engendrèrent l'émergence de multiples tensions ethniques et identitaires jusqu'alors inexistantes.

La chute de l'URSS et l'émergence des nationalismes

Au moment de l'éclatement de l'URSS en 1991, préciser quel a été le découpage officiel de cette région. Les Ossètes du Sud, proches de leurs familles en Ossétie du Nord, s'opposèrent à l'idée de leur rattachement à la Géorgie d'abord pour préserver leur singularité culturelle et linguistique, ensuite pour ne pas avoir à faire une demande de visa pour rejoindre leurs familles désormais de l'autre côté de la nouvelle frontière en Ossétie du Nord, désormais en Russie. Dans une dynamique similaire, les Géorgiens s'opposèrent au possible rattachement de l'Ossétie du Sud au sein de la Fédération de Russie. Ils souhaitent, eux aussi, continuer à parler leur langue, et à voir leurs familles sans présenter leur passeport.

Avec le nationalisme et le retour des frontières après la disparition de l'Empire soviétique, il ne fallut que quelques mois pour mettre un terme à une cohabitation pacifique de plusieurs décennies, laissant place aux violences entre voisins, expropriations arbitraires, viols, et exécutions des deux côtés. En l'absence d'une intervention étrangère, les deux groupes purent donner libre cours à la violence, et il semble difficile de déterminer la responsabilité des uns et des autres dans le chaos le plus total.

Dans ce contexte, la Russie intervient militairement en 1992 pour mettre un terme

1. Georgiy I. Mirsky, *On Ruins of Empire. Ethnicity and Nationalism in the Former Soviet Union*, Westport, Greenwood press, 1997.